

	VILLE DE LESSINES	FICHE SECURITE
	MEMENTO FESTIVITES	17

RANDONNEES PEDESTERS – EQUESTRES - CYCLISTES		
	<i>A faire</i>	<i>OK</i>
1	Obtenir l'autorisation du Bourgmestre	
2	Transmettre l'itinéraire de la randonnée (Parcours détaillé)	
3	Se renseigner auprès du Service Urbanisme si les chemins empruntés sont repris à l'Atlas des Chemins Vicinaux	
4	Si la ballade passe à proximité d'installations ferroviaires : faire la demande d'autorisation auprès d' <u>Infrabel</u>	
5	Si la ballade emprunte un chemin de terre privé : faire la demande d'autorisation auprès du propriétaire du terrain	
6	Baliser le parcours avec des repères numérotés repris sur une carte distribuée aux participants	
7	Transmettre le parcours au Commandant du Service Incendie	